



CHARTRE DE BONNE CONDUITE LICENCIÉS CHAMONIX HOCKEY CLUB / HC 74– SAISON 2018-2019

- Le joueur doit être licencié à la Fédération Française de hockey sur glace.
- Le joueur doit être à jour de sa cotisation, en contrepartie, il reçoit de l'encadrement la possibilité de pratiquer le Hockey sur glace à son meilleur niveau.
- Le joueur doit respecter les consignes données par les entraîneurs.
- Le joueur doit respecter les horaires définis et prévenir à l'avance le dirigeant et/ou l'entraîneur de son absence éventuelle aux matchs et aux entraînements.
- Le joueur doit participer à tous les entraînements et matchs.
- Le joueur doit avoir une attitude correcte et polie envers :
 - Les entraîneurs et les dirigeants
 - Les arbitres, pendant et après les matchs (ils sont là pour faire respecter les règles du jeu)
 - Les adversaires
 - Les spectateurs
 - Le personnel de la patinoire.
- Le joueur doit s'assurer de la conformité de son équipement (complet) avant chaque match et entraînement.
- Le licencié du club ne peut pas participer à un match (amical ou tournoi) ou un entraînement dans un autre club sans l'autorisation écrite et signée du président.
- Le joueur est responsable de la propreté du vestiaire qu'on lui met à disposition.
- Le joueur ne doit pas se battre, porter des coups, ni faire de blessures volontaires.
- Le joueur ne doit pas voler, dégrader volontairement le matériel et les locaux mis à sa disposition.
- Le joueur ne doit pas prendre de stupéfiants ou, de produits dopants (liste disponible auprès du médecin du club), ni en fournir à ses coéquipiers.
- En cas de pénalité majeure recueillie au cours d'un match, officiel ou amical, pour toute amende décidée par la Ligue ou le Comité Fédéral d'Arbitrage, le joueur sanctionné devra régler l'amende correspondante avant de pouvoir remonter sur la glace.
- Le joueur lors des déplacements se doit également d'avoir une attitude irréprochable.
- Le joueur doit dans la saison arbitrer au minimum 3 matchs dans la catégorie 2 niveaux en dessous de la sienne.

En cas de non respect de ces différents points, le joueur pourra être puni, suspendu ou renvoyé du club.

Ces décisions seront prises dans un premier temps par les entraîneurs puis par la commission de discipline du comité.

Le joueur (Nom & Prénom) : pris connaissance et approuvé :

Signature :



CHARTRE DES PARENTS DE LICENCIÉS CHAMONIX HOCKEY CLUB/HC 74 – SAISON 2018-2019

En inscrivant votre enfant au sein du CHC, vous devenez membre d'une association, en cela vous vous engagez à en respecter les règles et à participer à la vie du club.

Le CHC n'est pas « une garderie », mais une association sportive, permettant le développement et l'épanouissement de votre enfant.

Nous vous demanderons donc de respecter les quelques règles de fonctionnement suivantes :

- **Horaires :** Afin de ne pas gêner le bon déroulement des séances, les enfants devront être prêts 5 minutes au bord de la glace avant le début de l'entraînement sans déranger la séance précédente sur la glace.
- **Prise en charge et responsabilité :**
Vos enfants ne sont pris en charge et sous la responsabilité du club que lors des horaires d'entraînement ou de match et ce à leur entrée dans les vestiaires.

Les entraîneurs ne peuvent par contre en aucun cas s'occuper de l'habillage des enfants.

- **Convocation :**
Pour faciliter l'organisation des matchs, nous vous demandons de répondre (positivement ou négativement) dans les 48 heures à toutes convocations envoyées par les coaches et suivi par votre dirigeant référent.
Ce dernier est bénévole et ne peut passer trop de temps chaque semaine sur ces convocations, ni utiliser son téléphone afin de relancer les retardataires.
Nous nous réservons le droit de ne pas prendre votre enfant en cas de non respect de ce délai.

- **Affûtage :**
L'affûtage des patins pourra être fait selon une permanence définie.
Le coût est de 2€ par affûtage à régler directement à votre dirigeant lors de la dépose des patins.
Possibilité d'acheter une carte de 11 affûtages au tarif de 20 € (carte en vente auprès de votre dirigeant).

- **Déplacements Haute-Savoie :**

Tous les déplacements proches (Haute-Savoie) se feront en voitures personnelles.
Merci d'organiser un tour de rôle afin de ne pas toujours solliciter les mêmes parents.
Si vous êtes dans l'incapacité d'assurer les déplacements, il vous sera demandé 5€ par le parent qui emmène votre enfant.

- **Déplacements hors département :**

Tous les déplacements hors Haute-Savoie seront assurés par le club en mini bus et conduit par les parents volontaires.
Tour de rôle suivant disponibilité avec mise en place d'un planning mensuel suivant les catégories.
Il sera demandé une participation pour chaque enfant (hormis les enfants de parents conducteurs sur le dit déplacement), à savoir :

-Pour les catégories U7/U9 : au coup par coup pour une participation aux frais de transport et de restauration.

-Pour les catégories U11, U13, U15, U17 et U20 : La participation aux frais de transport est comprise dans le montant de la licence. Coût réel ou participation pour la restauration et le logement éventuel.



➤ **Aide à l'organisation des matchs et/ou tournois :**

Lors de l'organisation des matchs et tournois à Chamonix, il faut l'aide de quelques parents pour la table de marque, les prisons, boutique, buvette, jeu du palet (pendant les matchs Magnus) etc.....

L'aide des parents est indispensable, vous aurez la possibilité de vous inscrire via le site du club : www.chamonixhockeyclub.com.

Afin de répartir équitablement l'implication de chacun, **nous vous demandons d'accomplir au moins 2 missions (par enfant inscrit) durant la saison.**

➤ **Maillots de matchs :**

Le club met à disposition de chaque équipe, 2 jeux de maillots et 1 jeu de bas.

Merci d'en assurer l'entretien à tour de rôle et Le ramener dès l'entraînement suivant.

➤ **Vestiaires :**

Chaque catégorie possède au moins un vestiaire occasionnel.

Il en est de la responsabilité de chaque enfant de le tenir propre et en bon état.

Un dirigeant, un parent ou un enfant va chercher la clé auprès du personnel de la patinoire pour ouvrir le vestiaire 45 minutes avant l'entraînement. Le personnel de la patinoire le referme après.

Le vestiaire ne peut être ouvert que lors des entraînements.

Pour les séances publiques, les enfants doivent prévoir de prendre leurs patins après leurs entraînements. Ils doivent aussi être détenteurs de la carte Via Cham.

En cas d'obligation de vider le vestiaire, une information sera affichée sur la porte du vestiaire par le personnel de la patinoire. Le dirigeant d'équipe aura la responsabilité de s'assurer que son vestiaire est bien libéré à la date demandée. (Les sacs des absents ou des oublis seront stockés au fond du couloir. Le club et la patinoire ne seront plus responsables desdits sacs)

A partir de la catégorie U11, les parents ne sont plus admis dans les vestiaires.

Répartition : à déterminer à la rentrée

➤ **Comportement des parents pendant les matchs :**

Pendant les matchs de leurs enfants, les parents s'engagent à avoir un comportement irréprochable vis-à-vis des arbitres (souvent très jeunes), de l'équipe adverse et des parents adverses.

Il est rappelé que le club peut à tout moment être sanctionné en cas de mauvais comportement des parents dans les tribunes.

Merci de votre compréhension et de votre aide pour le bon fonctionnement de notre club et l'épanouissement de nos enfants.

Le parent (Nom & Prénom): pris connaissance et approuvé

Signature :